

ESK EXCLUSIF

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

DÔM FINANCE



Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	12
Rapport du commissaire aux comptes	18
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	22
Actif	22
Passif	23
Compte de résultat	24
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	27
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	28
Règles & méthodes comptables	31
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	34
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	35
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	37
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	38
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	38
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	38
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	39
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	40
Exposition directe sur le marché des devises	41
Exposition directe aux marchés de crédit	42
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	43
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	44
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	45
Créances et dettes - ventilation par nature	45
Frais de gestion, autres frais et charges	46
Engagements reçus et donnés	49
Acquisitions temporaires	49
Instruments d'entités liées	50
Détermination et ventilation des sommes distribuables	51
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	51
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	54
Inventaire des actifs et passifs	57
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	64
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	67

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	67
Synthèse de l'inventaire	68
Informations SFDR	69

Commercialisateur	DÔM FINANCE
Société de gestion	DÔM FINANCE 39, rue Mstislav Rostropovitch – 75017- PARIS
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	KPMG AUDIT SA 1,Cours Valmy 92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX. Représenté par Monsieur Nicolas DUVAL-ARNOULD

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Parts A, C , F et I) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

	Capitalisation totale	Capitalisation partielle	Distribution totale	Distribution partielle
Revenu net	X			
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	X			

Garantie :

Neant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher une performance supérieure à 4% l'an nette de frais de gestion sur l'horizon de placement recommandé.

L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance chiffrée de 4% annuel, indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds commun de placement.

Indicateur de référence :

L'OPCVM n'a pas d'indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le fonds ESK EXCLUSIF sera investi en actions, obligations et titres de créances, sans contrainte d'allocation entre l'une ou l'autre de ces classes d'actifs, ni contrainte sectorielle ou géographique.

ESK EXCLUSIF met en œuvre une gestion active dans laquelle :

Les actions pourront représenter de 0% à 100% de l'actif net du fonds et seront sélectionnées suivant une démarche de « stock-picking » valeur par valeur essentiellement basée sur l'analyse fondamentale des sociétés. Le fonds repose sur une gestion discrétionnaire et a ainsi vocation à faire des choix de gestion opportunistes en fonction d'anticipations économiques, financières et boursières.

Pour réaliser son objectif de recherche de la valorisation du capital, le fonds met l'accent sur les valeurs de toutes tailles de capitalisation, sans discrimination de secteur d'activité. Les critères fondamentaux pris en compte (croissance du chiffre d'affaires, du résultat net, taux de marge, qualité du management et des produits, etc....) conduisent à apprécier chaque valeur en absolu et en relatif dans son secteur.

Cette analyse repose, dans une optique de moyen terme, sur l'étude de la stratégie du marché, du potentiel de croissance, de la structure de financement et de la capacité à dégager des bénéfices de chaque titre étudié. Les titres sélectionnés doivent permettre d'espérer une revalorisation sensible à court ou moyen terme. La méthode de sélection est pragmatique et varie au cas par cas.

Les obligations et titres de créances négociables ou titres assimilés pourront représenter de 0% à 100% de l'actif net du fonds et seront sélectionnées selon une grille d'allocation entre les principaux marchés obligataires des pays membres de l'OCDE (titres d'États de la zone Euro, marché du crédit « investment grade », marché du crédit haut rendement (titres spéculatifs), marché des obligations convertibles) et les marchés de la dette des pays émergents, en fonction de l'analyse de la courbe des taux, de la qualité des signatures ainsi que de la sensibilité des titres.

Les gérants s'intéressent plus spécifiquement aux émetteurs qu'ils jugent sous-évalués, sur lesquels ils estiment qu'un changement de rating ou une amélioration de la situation d'endettement permettra à court ou moyen-terme une valorisation significative des emprunts obligataires, toutes choses étant égales par ailleurs.

Dôm Finance ne recourt pas systématiquement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'un instrument financier, mais dispose de ses propres méthodes d'évaluation et de gestion des risques associés aux actifs détenus par ses fonds. Nous utilisons la même échelle que Standard and Poor's (AAA, AA+, etc.), mais les notations elles-mêmes sont produites en interne et peuvent diverger (dans les deux sens) des notes produites par S&P même si elles sont souvent identiques.

Le fonds est géré activement et une attention particulière sera portée à l'analyse du risque de crédit. La sélection des signatures est établie par le comité de gestion. La société de gestion ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou de les conserver. Les gérants s'attacheront à rechercher pour chaque signature d'après les recommandations croisées des analyses de crédit, le meilleur couple risque/rendement.

Le fonds prend des positions directionnelles en fonction des anticipations de la société de gestion sur l'orientation des marchés européens ou internationaux de taux et d'actions. Cette stratégie, principale source de valeur ajoutée du fonds, se traduit par des surexpositions ou des sous-expositions aux marchés de taux et d'actions plus ou moins importantes afin d'optimiser l'allocation du fonds en fonction de l'évolution des marchés concernés.

Conformément à l'article 8 du règlement « Diclosure » (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, autrement dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), l'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante. L'objectif extra-financier retenu consiste à améliorer la notation ESG « Best-in-class » et l'intensité carbone (scope 1, 2 et 3) par rapport à l'univers d'investissement qui regroupe l'ensemble des émetteurs internationaux couverts par notre fournisseur de données extra-financières. Par ailleurs, le FCP doit conserver durablement 15% d'investissements durables au sens de l'article 2 du Règlement SFDR sur les émetteurs corporates. Le taux de couverture du FCP sur la notation ESG et l'intensité carbone doivent être durablement supérieur à 90% sur l'actif net du fonds (émetteurs en direct et OPC), mais ne prend en compte ni les liquidités et ni les produits dérivés. Les notations ESG et l'intensité carbone de l'univers d'investissement sont pondérées par les capitalisations ou à défaut par la taille du bilan de l'émetteur.

La notation ESG est basée sur un référentiel de 37 critères d'analyse, à laquelle 5 à 8 critères les plus matériels sont retenus et notés pour chaque industrie. Ces critères sont regroupés sous différents thèmes tels que le changement climatique, l'utilisation des ressources naturelles, la gestion de la pollution et la valorisation des déchets, les opportunités environnementales, le capital humain, les parties prenantes, ainsi que la gouvernance et le comportement de l'entreprise. Cette notation ESG intègre des données qualitatives et quantitatives, ainsi que les potentielles controverses. Selon le parti pris par Dôm Finance, la matérialité sectorielle s'avère indispensable pour avoir une bonne comparaison des notations extra-financières entre différents secteurs. Du fait de cette forte conviction, le référentiel de matérialité utilisé fait transparaître des pondérations différentes entre les différents secteurs étudiés. La méthodologie de notation ESG appliquée au fonds est une méthode dite "Best-in-class". Par ailleurs, le fonds peut procéder à un engagement actionnarial actif avec les émetteurs, permettant de sensibiliser le management sur de potentiels axes d'amélioration par l'intermédiaire du vote aux assemblées générales et du dialogue avec le management.

En termes d'exclusions sectorielles et normatives, le fonds n'investit pas dans des activités suivantes selon les données fournies par notre fournisseur de données extra-financières :

- Financement de l'industrie du charbon,
- Financement de l'industrie des armements controversés,
- Financement des producteurs d'huile de palme.

Pour toute information supplémentaire relative à la méthodologie de notation extra-financière, l'investisseur peut consulter la documentation sur le site internet www.dom-finance.fr.

Investissements durables :

Selon l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR, un investissement durable est un « un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales ».

Ce produit promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, et a un objectif « d'investissements durables » de 15% de l'actif net sur les émetteurs corporates hors produits dérivés et liquidité. La méthodologie détaillée concernant la définition d'un « investissement durable » est disponible sur le site internet www.dom-finance.fr.

Prise en compte des principales incidences négatives et risque en matière de durabilité :

Le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité régit les exigences de transparence concernant l'intégration et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, ainsi que la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le règlement SFDR définit les risques en matière de durabilité comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. » (Article 3). Le risque en matière de durabilité est principalement lié aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique ainsi qu'aux changements de réglementation (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et affecter significativement d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Selon le règlement SFDR, les facteurs de durabilité sont les « questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption » (article 4).

Les 14 facteurs d'incidences négatives sont identifiés, priorisés et disponibles pour chaque émetteur lors de la décision d'investissement selon leur couverture par notre fournisseur de données extra-financières. En fonction d'une matrice de matérialité identifiant les critères ESG et incidences négatives les plus importants pour chaque secteur d'activité, les incidences négatives les plus matérielles sont retenues et reflètent la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives. L'ensemble des principales incidences négatives sont prises en considération de manière non prépondérante dans la décision d'investissement, et reportées ex-post dans le rapport annuel. Si une incidence négative n'est matérielle pour tous les émetteurs du portefeuille ou que l'absence de donnée est avérée pour l'ensemble des émetteurs, alors figure la mention « N/A » dans le rapport périodique pour l'incidence négative concernée. Les incidences négatives toujours prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les PAI 3, PAI 4, PAI 14 et PAI 15 : intensité carbone (T CO₂/M \$ CA), énergies fossiles au travers de l'exclusion du charbon thermique et armements controversés. Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'applique aussi bien pour les émetteurs privés que pour les émetteurs publics ou assimilés. L'intégration des incidences pour ce produit est détaillée dans le document relatif à l'article 4 du règlement SFDR intitulé « Prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité » disponible sur le site internet www.dom-finance.fr.

Alignement avec la Taxonomie :

En vertu du Règlement (EU) 2020/852 (« Règlement Taxonomie »), il est tenu d'indiquer que le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du FCP qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus et au vue de la faible maturité des entreprises à l'égard de la Taxonomie européenne, aucun investissement sous-jacent n'a d'objectif de prise en compte des critères de l'Union européenne en matière de Taxonomie européenne. Ainsi, le FCP a un objectif nul d'alignement au Règlement Taxonomie.

A titre indicatif, l'allocation cible suivra les fourchettes suivantes :

Type d'instruments	Utilisations envisagées	Exposition Minimum de l'actif net	Fourchette d'exposition moyenne (% de l'actif net)	Exposition Maximum de l'actif net
Actions en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA exposés en actions et des IFT	A titre d'exposition du portefeuille	0 %	50%	100%
Obligations ou autres titres de créances, instruments du marché monétaire en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA et des IFT	A titre d'investissement du portefeuille	0 %	50%	100%
Cas particulier des prêts/emprunts de titres	Optimisation du rendement de la trésorerie	0 %	10%	20%

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'investissements sur l'actif net suivantes :

1. De 0% à 100% de l'actif net sur les marchés actions, en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA et des IFT, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- De 0% à 30% de l'actif net aux marchés des actions de pays émergents en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA.
- De 0% à 100% de l'actif net aux marchés des actions de petites capitalisations.
- De 0 à 30% de l'actif net maximum en actions d'entreprises d'exploitation minières ou ayant une activité liée à l'or, aux matières premières, au pétrole en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA exposés en actions d'entreprises minières, de sociétés d'exploitation, etc. liées à l'or, aux matières premières et au pétrole, ou en OPCVM et/ou FIA exposés sur les matières premières.

2. De 0% à 100% de l'actif net en instruments de taux souverains, du secteur public et privé de toutes notations ou non notés dont :

0% à 50% de l'actif net en instruments de taux spéculatifs, de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente, ou non notés, dès l'acquisition ou en cours de vie.

La partie de l'OPCVM investie en instruments de taux est gérée dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre -10 et +15.

3. De 0% à 100% de l'actif net sur les marchés des obligations convertibles.

4. De 0% à 100% de l'actif net au risque de change sur les devises hors Euro.

Le cumul des expositions sur les marchés actions, de taux, et des obligations convertibles ne dépasse pas 120% de l'actif net.

Actifs (hors dérivés intégrés)

1. Actions :

Le fonds peut être investi en actions, sur tous les secteurs d'activité, et tous secteurs géographiques, sans distinction de taille de capitalisation.

2. Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le fonds peut être investi en titres de créances du marché monétaire. Le fonds peut être investi en obligations, émises par un Etat de l'OCDE, ou par un émetteur privé, incluant des titres subordonnés comme des TSR ou des TSDI, sans limite de notation et de duration.

Le fonds peut par ailleurs investir, directement ou au travers d'autres OPCVM et/ou FIA, dans des titres convertibles ou échangeables sans limite de notation et de durée.

La fourchette de sensibilité de la partie obligataire est comprise entre -10 et +15.

3. Parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA :

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM français ou européens (de toute classification) relevant de la Directive 2009/65/CE, ou, dans la limite de 10% de l'actif, en OPC autorisés à la commercialisation en France ou en FIA, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPCVM et/ou FIA français actions détenus sont investis principalement sur les marchés actions des pays de l'OCDE.

Les OPCVM et/ou FIA français de taux détenus sont investis principalement en obligations, TCN, titres monétaires des pays de l'OCDE.

Ces OPCVM et/ou FIA pourront être des OPCVM et/ou FIA gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion tierces. Ces OPCVM et/ou FIA sont sélectionnés sur la base de leur historique de performance et de l'appréciation qualitative et quantitative faite de leur gestion.

Le gérant utilise ces OPCVM et/ou FIA pour répondre à des besoins d'investissement pour lesquels il considère qu'un OPCVM et/ou FIA répond plus précisément à son objectif que des titres en direct (secteur ou zone géographique spécifiques, produits de taux...).

4. Instruments Financiers dérivés :

a) Nature des marchés d'intervention :

L'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme afin de piloter son exposition aux risques.

Il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers ou les marchés de gré à gré.

b) Risques sur lesquels le gérant peut intervenir :

Exposition ou couverture du risque de taux, risque de change et risque action.

c) Nature des interventions :

Dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif : il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers.

d) Nature des instruments utilisés :

Le gérant utilise :

- Des contrats futures sur indices actions, actions, taux, devises.
- Des options, des swaps

e) Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée dans la limite d'un risque global de 100% de l'actif net.

- en fonction des opportunités de marché,
- pour procéder à des ajustements notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM, et/ou afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple...).

5. Titres intégrant des dérivés :

a) Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

Risque actions, risque de taux et risque de change.

b) Nature des interventions :

Le gérant peut prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition.

c) Nature des instruments utilisés :

Le gérant peut investir dans des obligations convertibles et assimilées, des certificats cotés sur les marchés réglementés, dans des warrants et bons de souscription.

d) Les obligations convertibles en actions ou titres assimilés sont décomposés de manière à tenir compte, d'une part, de la composante obligataire dans les calculs d'exposition sur les taux d'intérêt et sur les marchés de crédit et, d'autre part, de la partie optionnelle dans les calculs d'exposition sur les marchés d'actions. Il s'agit d'obligations convertibles de toutes notations ou non notés, dont les actions sous-jacentes pourront être de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques.

La sélection des obligations convertibles s'effectue après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

c) Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés, dont des obligations convertibles, dans le cas où ces titres offrent une

alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

L'utilisation de produits dérivés ne doit pas avoir pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection extra-financière.

6. Dépôts :

Le gérant d'ESK EXCLUSIF peut avoir recours aux dépôts dans la limite réglementaire de 100% de l'actif net.

7. Liquidité :

La gestion des liquidités est faite à titre accessoire.

8. Emprunts d'espèces :

Le fonds peut recourir à un découvert bancaire dans la limite de 10% de l'actif net.

9. Acquisition et cession temporaire de titres :

L'OPCVM peut effectuer des acquisitions et des cessions temporaires de titres :

- Prises en pension et emprunts de titres par référence au Code Monétaire et Financier,
- Mises en pension et prêts de titres par référence au Code Monétaire et Financier.

Nature des interventions :

L'ensemble de ces opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion soit afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, soit dans un but d'optimisation du rendement du portefeuille.

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique «Gestion des garanties financières ».

Rémunération :

La rémunération sur les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres bénéficie exclusivement à l'OPCVM. Des informations complémentaires figurent à la rubrique « frais et commissions ».

Gestion des garanties financières :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPCVM peut recevoir à titre de garantie (collatéral) des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

Profil de risque :

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers de l'OPCVM sont les suivants :

Risque de perte en capital : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations) et/ou sur la sélection des valeurs ou des OPCVM et/ou FIA. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs ou les OPCVM et/ou FIA les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative du fonds pourrait baisser.

Risque de taux : Une partie du portefeuille peut être exposée en instruments de taux d'intérêt en direct ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être exposée en obligations ou titres de créances émis par des émetteurs publics ou privés et l'OPCVM peut être exposé au risque de crédit sur ces émetteurs. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations publiques ou privées peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque extra-financier : La prise en compte de risques environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, ainsi que la prise en compte de la durabilité dans le processus d'investissement reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur intégration peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance financière de l'OPCVM pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères extra-financiers. Par ailleurs, les notations ESG reposent sur des évaluations sans norme stricte de marché. Celles-ci peuvent laisser place à la subjectivité et entraîner une différence de notation d'un fournisseur à un autre.

Risque de durabilité : Les risques en matière de durabilité sont définis par le Règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. » (Article 3). Le risque en matière de durabilité est principalement lié aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique ainsi qu'aux changements de réglementation (appelés risques de

transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et affecter significativement d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Risque lié aux obligations convertibles :

L'OPCVM peut être investi en direct ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA en obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, niveau des primes de risque sur les émetteurs, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution de la volatilité implicite de l'action sous-jacente de l'obligation convertible ou échangeable. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à l'utilisation de titres dits spéculatifs : le fonds peut être exposé au risque de crédit sur des titres non notés ou de notation inférieure BBB-. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement » peut comporter un risque inhérent aux titres dont la notation est basse ou inexistante et pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque actions : La valeur liquidative de l'OPCVM peut connaître une variation des cours induite par l'exposition en direct ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA, d'une part du portefeuille sur les marchés actions. Ces marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié à l'investissement en actions de petites et moyennes capitalisations : Le Fonds pouvant être exposé aux petites et moyennes valeurs de capitalisation qui sont, en général, plus volatiles que les grosses capitalisations, la valeur liquidative du fonds pourra avoir les mêmes comportements. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque lié aux investissements en titres de pays émergents : Le fonds peut être exposé aux marchés actions de pays émergents, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés ci-dessus peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de change : Le fonds peut être exposé au risque de change. Les titres et/ou les OPCVM et/ou FIA sous-jacents peuvent être exposés à un risque de change par leur exposition à une ou plusieurs devises hors euro. Il s'agit du risque de baisse de la devise de libellé des titres détenus par rapport à la devise de référence du portefeuille : Euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de contrepartie : le risque de contrepartie résulte de tous les contrats financiers de gré à gré conclus avec la même contrepartie, tels que les opérations d'acquisition/cession temporaire des titres. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte pour l'OPCVM résultant du fait que la contrepartie à une opération peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Pour réduire l'exposition de l'OPCVM au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer une garantie au bénéfice de l'OPCVM.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

Part A : tous souscripteurs

Part C : tous souscripteurs et plus particulièrement les investisseurs professionnels

Parts F : tous souscripteurs, et plus particulièrement le groupe fondateur et ses actionnaires.

Part I : tous souscripteurs et plus particulièrement les investisseurs professionnels

L'OPCVM peut servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte.

Profil type de l'investisseur :

Le Fonds est destiné à des investisseurs qui souhaitent bénéficier d'une gestion mixte.

Le Fonds est investi sur les différents marchés autorisés en fonction des anticipations de la gestion aux risques de marchés.

Le Fonds commun de placement peut servir de support à des contrats d'assurance vie ou de capitalisation et s'adresse à des souscripteurs qui recherchent un placement mixte en produits de taux, et actions, en acceptant un risque de fluctuation de la valeur liquidative sur la durée de placement recommandée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Indications sur le régime fiscal :

-Le Fonds commun de placement peut servir de support à des contrats d'assurance vie et de capitalisation.

-Le Fonds commun de placement n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés.

- Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et des liquidités détenues dans le Fonds commun de placement.
- Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values réalisées par le Fonds commun de placement dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction des Fonds. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou à un professionnel.
- Les retenues à la source sont à la charge du Fonds commun de placement.
- Le Fonds n'opte pas pour la TVA

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible dans les locaux de la société de gestion.
- Le prospectus de l'Opc et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Dôm Finance - 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017- PARIS Tél : 01.45.08.77.50.
- Date d'agrément par l'AMF : 2 novembre 1999.
- Date de création du Fonds : 2 novembre 1999.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1/ Politique de gestion

a. L'année 2025 : Disparité des performances et volatilité

L'année 2025 a été contrastée pour les principaux actifs financiers. Alors que les actions européennes et plus globalement mondiales réalisaient une performance élevée et que les cours de l'or et des métaux précieux battaient des records, le dollar reculait nettement tout comme les marchés de dettes souveraines malgré des politiques monétaires toujours accommodantes. L'année a également été marquée par des épisodes de forte volatilité dont l'origine réside largement dans le caractère erratique de la politique de la nouvelle administration américaine dans 3 domaines cruciaux, les relations commerciales, le dollar, la géopolitique mondiale.

- Forte performance des actions européennes malgré la guerre commerciale

Les indices européens d'actions ont entamé l'année 2025 sur une note très positive, portés principalement par des résultats et des perspectives des sociétés mettant en lumière leur valorisation relative attractive, mais aussi par l'anticipation de plans de relance massifs en Allemagne.

Cet élan allait être coupé net par la montée des craintes relatives à la politique commerciale américaine et son tournant protectionniste. Amorcé dès le mois de mars, par l'annonce de taxes douanières sur l'acier et l'aluminium ainsi que sur les importations en provenance du Canada et du Mexique, ce virage vers le protectionnisme allait trouver son point culminant le 2 avril, décrété « Liberation Day » par Donald Trump qui annonçait des tarifs douaniers exorbitants frappant l'ensemble des partenaires commerciaux, par exemple, 25% sur les importations en provenance de l'Union européenne, du Japon et de la Corée, 54% pour celles venant de Chine. S'ensuivait un mini séisme financier alimenté par la crainte d'un choc à la fois inflationniste par la répercussion sur les prix des augmentations des tarifs et récessif par le ralentissement du commerce mondial : le SnP et la plupart des indices mondiaux plongeaient de plus de 10% en quelques séances, le dollar chutait dans les mêmes proportions, le taux 10 ans s'envolait de 50 bps témoignant de la défiance des investisseurs internationaux envers les actifs américains. Face à la pression des marchés, le Président américain faisait rapidement volteface et suspendait l'application des hausses de tarifs au-delà de 10pc ouvrant la période des négociations, permettant un fort rebond des indices qui se poursuivait en mai.

Les négociations avec l'Union européenne se soldaient au mois d'août par un accord instaurant un tarif général de 15% sur les exportations vers les USA, accord peu favorable mais qui laissait mutiques des marchés fatalistes.

- Les banques centrales à la rescousse

Comme l'année précédente, les actions européennes ont été soutenues, au moins au premier semestre par la poursuite par la BCE de sa politique de baisse de ses taux directeurs. Permise par le ralentissement de l'inflation et favorisée par une croissance plutôt faible notamment en Allemagne, elle s'est traduite par 4 baisses de 25 bps pour ramener le taux de dépôts à 2%, niveau considéré comme le taux neutre et justifiant une pause prolongée.

Mais l'action la plus favorable pour les marchés actions est venue de la FED qui a non seulement ré- enclenché en septembre un nouveau cycle de baisse de ses taux directeurs (3 baisses de 25 bps réalisées fin 2025) mais a également repris la politique d'expansion de son bilan.

La conjonction de ce contexte monétaire favorable et d'un environnement macroéconomique en amélioration avec notamment des perspectives de croissance revues à la hausse, favorisait les actions européennes qui terminaient l'année 2025 sur un tempo haussier soutenu, particulièrement pour le secteur bancaire et les secteurs cycliques semis conducteurs, construction, métaux, énergie, tandis que le secteur automobile, celui du luxe ou encore des logiciels accentuaient leur baisse.

- Hausse des rendements des taux longs souverains.

2025 a en revanche été négative pour les marchés européens de dettes souveraines. Ils ne se sont jamais véritablement remis du double choc causé au mois de mars par les craintes inflationnistes avivées par les premières hausses des tarifs douaniers américains et surtout par l'annonce de 2 plans de relance massifs en Allemagne pour un montant cumulé de près de 1000 milliards d'euros. Voir l'Allemagne s'affranchir de ses propres règles de limitation de l'endettement et quitter le camp de la discipline budgétaire a provoqué une envolée des rendements du Bund 10 qui se tendait de plus de 50 bps dont 30 le jour de l'annonce pour approcher les 3%, entraînant une tension sur l'ensemble des taux des dettes d'Etat. Malgré une détente à la mi-avril avec la marche arrière sur les tarifs opérés par D Trump, ce thème de l'augmentation des besoins de financement continuait de résonner toute l'année, d'autant que l'arrêt de la dynamique de baisse des taux directeurs de la BCE privait les marchés d'un facteur de soutien.

Les marchés du crédit corporate étaient mieux orientés grâce au resserrement des spreads.

- Baisse du dollar, hausse de l'or

2025 a également été marquée par l'accélération du mouvement de dédollarisation du monde financier. Ce mouvement structurel lié à la remise en cause de l'hégémonie américaine par la montée en puissance d'économies concurrentes dont la Chine a été amplifié par un certain nombre de facteurs particuliers qui ont pour point commun le caractère erratique de la politique menée par le nouveau Président : annonces spectaculaires suivies de volte-face sur les tarifs douaniers, déclarations

intempestives en faveur de la baisse du dollar, politique assumée d'augmentation des déficits, attaques répétées contre la FED, illisibilité de la politique extérieure, tout cela contribue à l'installation d'un climat de défiance et d'une prime de risque négative sur la devise américaine.

Dans ce contexte d'incertitudes commerciales, de tensions persistantes en Ukraine, à Gaza et en Iran, de politiques monétaires et budgétaires toujours plus accommodantes, les actifs refuges ont fortement progressé. L'or a enregistré une performance historique, soutenue par la baisse du dollar, les achats des banques centrales et la recherche de protection face aux risques géopolitiques et commerciaux.

Au total, 2025 a été une année heurtée, marquée par le retour du protectionnisme américain, la faiblesse du dollar et des marchés de taux, dans un environnement de marchés actions performants mais durablement plus volatils.

b. Stratégie d'investissement

Part F

Dans un environnement macroéconomique marqué par une remontée des taux longs, le fonds a été confronté à une hausse du rendement du Bund allemand à 10 ans, passé de 2.3 % à 2.9 %, ce qui a pesé sur la performance.

Du côté des primes de risque de crédit, l'écartement du début d'année a été mis à profit pour investir, puis le resserrement des primes de risque a été bénéfique et a constitué un facteur de soutien.

La volatilité des marchés actions de début d'année a également été mis à profit en effectuant des repondérations rapides.

Le fonds enregistre une performance de +12.46%. La volatilité s'établit à 6.33%.

Avec le mouvement de taux sans risque défavorable, l'année est plus profitable sur la partie actions (environ 80% de la performance) que sur la partie taux (20% de la performance grâce au portage et au resserrement des primes de risque).

la sensibilité au taux a continué d'être gérée activement, passant sur le premier trimestre de 5% à plus de 9%, pour être abaissée plus tard plus proche de 7%.

L'exposition action était prudente en début d'année, gérée entre 15% et 35%, avant d'être portée rapidement à 55% dans le creux de marché, puis de revenir dans une fourchette entre 25% et 35% dans la seconde partie de l'année.

S'agissant des perspectives, l'environnement pour l'année à venir s'annonce plus incertain. Notons surtout : les risques géopolitiques, les évolutions potentielles des politiques commerciales, ainsi qu'un possible ralentissement de la croissance mondiale et un questionnement de plus en plus fort sur le financement des projets d'IA. Ces éléments pourraient mener à des tensions sur les marchés.

Nous continuerons donc à mener une gestion agile et réactive pour profiter de la volatilité éventuelle des marchés plutôt que de la subir.

Part C

Dans un environnement macroéconomique marqué par une remontée des taux longs, le fonds a été confronté à une hausse du rendement du Bund allemand à 10 ans, passé de 2.3 % à 2.9 %, ce qui a pesé sur la performance.

Du côté des primes de risque de crédit, l'écartement du début d'année a été mis à profit pour investir, puis le resserrement des primes de risque a été bénéfique et a constitué un facteur de soutien.

La volatilité des marchés actions de début d'année a également été mis à profit en effectuant des repondérations rapides.

Le fonds enregistre une performance de +11.42%. La volatilité s'établit à 6.33%.

Avec le mouvement de taux sans risque défavorable, l'année est plus profitable sur la partie actions (environ 80% de la performance) que sur la partie taux (20% de la performance grâce au portage et au resserrement des primes de risque).

la sensibilité au taux a continué d'être gérée activement, passant sur le premier trimestre de 5% à plus de 9%, pour être abaissée plus tard plus proche de 7%.

L'exposition action était prudente en début d'année, gérée entre 15% et 35%, avant d'être portée rapidement à 55% dans le creux de marché, puis de revenir dans une fourchette entre 25% et 35% dans la seconde partie de l'année.

S'agissant des perspectives, l'environnement pour l'année à venir s'annonce plus incertain. Notons surtout : les risques géopolitiques, les évolutions potentielles des politiques commerciales, ainsi qu'un possible ralentissement de la croissance mondiale et un questionnement de plus en plus fort sur le financement des projets d'IA. Ces éléments pourraient mener à des tensions sur les marchés.

Nous continuerons donc à mener une gestion agile et réactive pour profiter de la volatilité éventuelle des marchés plutôt que de la subir.

Part A

Dans un environnement macroéconomique marqué par une remontée des taux longs, le fonds a été confronté à une hausse du rendement du Bund allemand à 10 ans, passé de 2.3 % à 2.9 %, ce qui a pesé sur la performance.

Du côté des primes de risque de crédit, l'écartement du début d'année a été mis à profit pour investir, puis le resserrement des primes de risque a été bénéfique et a constitué un facteur de soutien.

La volatilité des marchés actions de début d'année a également été mis à profit en effectuant des repondérations rapides.

Le fonds enregistre une performance de +10.51%. La volatilité s'établit à 5.92%.

Avec le mouvement de taux sans risque défavorable, l'année est plus profitable sur la partie actions (environ 80% de la performance) que sur la partie taux (20% de la performance grâce au portage et au resserrement des primes de risque).

la sensibilité au taux a continué d'être gérée activement, passant sur le premier trimestre de 5% à plus de 9%, pour être abaissée plus tard plus proche de 7%.

L'exposition action était prudente en début d'année, gérée entre 15% et 35%, avant d'être portée rapidement à 55% dans le creux de marché, puis de revenir dans une fourchette entre 25% et 35% dans la seconde partie de l'année.

S'agissant des perspectives, l'environnement pour l'année à venir s'annonce plus incertain. Notons surtout : les risques géopolitiques, les évolutions potentielles des politiques commerciales, ainsi qu'un possible ralentissement de la croissance mondiale et un questionnement de plus en plus fort sur le financement des projets d'IA. Ces éléments pourraient mener à des tensions sur les marchés.

Nous continuerons donc à mener une gestion agile et réactive pour profiter de la volatilité éventuelle des marchés plutôt que de la subir.

Part I

Dans un environnement macroéconomique marqué par une remontée des taux longs, le fonds a été confronté à une hausse du rendement du Bund allemand à 10 ans, passé de 2.3 % à 2.9 %, ce qui a pesé sur la performance.

Du côté des primes de risque de crédit, l'écartement du début d'année a été mis à profit pour investir, puis le resserrement des primes de risque a été bénéfique et a constitué un facteur de soutien.

La volatilité des marchés actions de début d'année a également été mis à profit en effectuant des repondérations rapides.

Le fonds enregistre une performance de +11.80%. La volatilité s'établit à 6.32%.

Avec le mouvement de taux sans risque défavorable, l'année est plus profitable sur la partie actions (environ 80% de la performance) que sur la partie taux (20% de la performance grâce au portage et au resserrement des primes de risque).

la sensibilité au taux a continué d'être gérée activement, passant sur le premier trimestre de 5% à plus de 9%, pour être abaissée plus tard plus proche de 7%.

L'exposition action était prudente en début d'année, gérée entre 15% et 35%, avant d'être portée rapidement à 55% dans le creux de marché, puis de revenir dans une fourchette entre 25% et 35% dans la seconde partie de l'année.

S'agissant des perspectives, l'environnement pour l'année à venir s'annonce plus incertain. Notons surtout : les risques géopolitiques, les évolutions potentielles des politiques commerciales, ainsi qu'un possible ralentissement de la croissance mondiale et un questionnement de plus en plus fort sur le financement des projets d'IA. Ces éléments pourraient mener à des tensions sur les marchés.

Nous continuerons donc à mener une gestion agile et réactive pour profiter de la volatilité éventuelle des marchés plutôt que de la subir.

c. Perspectives 2026 : Le brouillard de la guerre

Alors que l'année 2026 s'annonçait sous un jour très favorable pour les marchés d'actions européens tant sur le plan de la macro – accélération de la croissance, inflation stable – que de la microéconomie (révision à la hausse des perspectives bénéficiaires dans de nombreux secteurs), le déclenchement d'une guerre totale entre les USA alliés à Israël et l'Iran a rendu caduques toutes les prévisions.

Confronté à la supériorité militaire de la coalition, l'Iran a mis en place une stratégie d'embrasement de la région par des attaques contre l'ensemble des pays du Golfe et au-delà et de maximisation du coût économique du conflit par des attaques contre des installations pétrolières et gazières et par le blocage de fait du détroit d'Ormuz par lequel transitent notamment 20% de la consommation mondiale de pétrole et de gaz liquéfié.

Déséquilibre structurel entre l'offre et la demande d'hydrocarbures et donc envolée des prix, hausse du prix de fret maritime, hausse de l'incertitude géopolitique, dégradation des conditions financières par la hausse des taux de marché, baisse du pouvoir d'achat et donc de la consommation, c'est un véritable choc stagflationniste qui menace les économies et les marchés occidentaux en cas de conflit prolongé.

A l'inverse, une victoire de la coalition et le renversement du régime iranien remettraient sur le marché des millions de barils supplémentaires assurant un reflux massif et durable des prix des hydrocarbures.

C'est donc à une situation binaire et par nature imprévisible que sont confrontés les marchés mondiaux et qui relègue au second plan les autres sources d'inquiétude comme l'aggravation continue des déficits publics, les craintes sur le crédit privé ou encore les risques de disruption causés par l'essor de l'IA.

2/ Performances du fonds

Le fonds n'a pas d'indice de référence mais peut se comparer à 50% EUROSTOXX 50 DNR/50% EURO MTS 5-7ANS.

	Part F	Part C	Part A	Part I	Indice
2025	+12.46%	+11.42%	+10.51%	+11.80 %	+13.37%
Création*	+73.64%*	+54.70 %*	+39.60 %**	+46.46%***	+79.43%*/+64.02 %**/+35.80%***
Annualisée*	+4.63%*	+3.64%*	+2,93%**	+6.40%***	+4,91%*/+4,38%**/+5.10%***

*depuis le 23/10/2013

**depuis le 19/06/2014

***depuis le 08/11/2019

Les performances passées ne préjugent pas les performances futures de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

3/ Les principaux mouvements sur l'année

A l'achat :

02/09/2025	FR0014012HQ0	SCOR 4.522 09/10/55	3 100 000
13/06/2025	FR0014010J17	MLKOFF 4 1/2 06/20/35	2 473 675
17/09/2025	FR0014012S06	VEOLIA ENV 4.322 PERP	2 100 00
30/06/2025	DE000BU2Z031	GERMANY 2,6%24-150834	2 055 916,64
08/01/2025	DE000BU2Z031	GERMANY 2,6%24-150834	2 040 132,07

A la vente :

10/01/2025	FR0012517027	OAT 0,50%15-25052025	3 981 802,74
20/03/2025	FR0010916924	OAT 3,50%10-250426	2 089 277,42
03/02/2025	FR0010916924	OAT 3,50%10-250426	2 081 165,75
09/04/2025	FR001400M6L3	ORFP 3 3/8 11/23/29	2 073 735,62
15/10/2025	DE000BU2Z031	GERMANY 2,6%24-150834	2 015 642,41

4/ Informations relatives aux instruments financiers du groupe

Les mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au cours de l'exercice n'ont pas concerné d'instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe.

Au 31 décembre 2025, le fonds ESK détenait 7.48% de son actif net dans les OPC émis par la société de gestion.

5/ Droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L533-22 du Code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial, la politique de vote et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles DOM FINANCE a exercé ses droits de vote sont accessibles sur le site de la société de gestion.

6/ Procédure de choix des intermédiaires

Une sélection d'intermédiaires est établie par produits traités (actions, taux). Pour chaque intermédiaire, un montant maximum est accordé correspondant au cumul des opérations traitées et dont le dénouement n'est pas encore intervenu (période comprise entre la date d'opération et la date de règlement-livraison). Ce montant maximum est fonction de l'appréciation de la solidité financière de l'établissement (ou de son compensateur) et de la nature des produits traités.

La sélection des intermédiaires s'effectue principalement sur la base des critères suivants :

- Objectif : recherche des meilleures conditions de prix ;
- Critères discriminants : coût et sécurité du règlement / livraison et qualité du traitement back-office ;
- Critères niveau 1 : niveaux des courtages payés aux intermédiaires ; qualité d'exécution ;

• Critères niveau 2 : qualité du service vente ; services spécifiques d'exécution (paniers ...) ; qualité du reporting périodique sur les transactions réalisées. Des critères supplémentaires interviendront en fonction de la classe d'actifs concernée.

Revue périodique par le comité de sélection des intermédiaires de DÔM FINANCE.

Semestriellement, le comité de sélection des intermédiaires passe en revue l'ensemble des intermédiaires.

7/ Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Ce Fonds prend en compte les critères ESG.

8/ Règlement SFDR

Cet OPCVM relève de l'article 8 du règlement SFDR

Au 31/12/2025, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 6.86 sur une échelle de 0 à 10.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

9/ Rapport sur les frais d'intermédiation

DÔM Finance n'est pas tenue d'élaborer le présent document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où elle a recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté pour l'exercice 2024 un montant inférieur à 500 000€.

10/ Risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

11/ Changement intervenu au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu sur l'exercice.

12/ Rémunération

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs du FIA que les gérants gèrent. Un rapport sur la politique de rémunération est disponible auprès de la société de gestion.

DOM FINANCE a versé des rémunérations à 33 personnes en 2025, dont la rémunération globale brute salarié s'élevait à 3 994 K€ sur l'année 2025.

La partie variable (primes et gratifications) s'est élevée à un montant global de 274 K€ sur l'année 2025.

Tableau de suivi des rémunérations : Effectif 33 personnes

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables	Nombre de bénéficiaires
Montant total des rémunérations versées pour l'exercice 2025	3 994 K€	274 k€	33

	Preneurs de risques	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque des OPC	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2025 (fixes et variables)	3 037 k€	17	1 770 k€	11

13/ Utilisation d'instruments financiers dérivés

Le FCP ESK EXCLUSIF intervient sur les futures en couverture et/ou en exposition.

Au 31 décembre 2025, l'exposition nette obtenue à travers l'utilisation des instruments financiers dérivés (Futures) se montait à 21.04% (8.16% en futures taux, 16% en futures actions et -3.12% en futures devises)

14/ Techniques de gestion efficaces du portefeuille

Le FCP n'a pas recours aux techniques de gestion efficaces de portefeuille

15/ Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement ESK EXCLUSIF

39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ESK EXCLUSIF constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

 Date :
2026.04.28
11:05:11
+02:00

Amaury Couplez
Associé

Fonds Commun de Placement
ESK EXCLUSIF
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

COMPTES ANNUELS



BILAN

Actif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	28 513 875,58	20 366 443,29
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	28 513 875,58	20 366 443,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	3 256 332,36	1 963 729,84
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 256 332,36	1 963 729,84
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	76 887 369,18	65 919 562,77
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	76 887 369,18	65 919 562,77
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	11 557 895,38	10 495 065,29
OPCVM	11 557 895,38	9 981 979,88
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	513 085,41
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	157 316,67	248 674,05
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	120 372 789,17	98 993 475,24
Créances et comptes d'ajustement actifs	874 315,03	662 694,09
Comptes financiers	823 331,78	8 354 264,95
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 697 646,81	9 016 959,04
Total Actif I + II	122 070 435,98	108 010 434,28

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	107 447 933,90	101 496 968,31
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	13 076 139,18	5 600 180,35
Capitaux propres I	120 524 073,08	107 097 148,66
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	120 524 073,08	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	157 316,67	213 414,05
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	157 316,67	213 414,05
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	99 625,09	75 858,42
Concours bancaires	1 289 421,14	624 013,15
Sous-total autres passifs IV	1 389 046,23	699 871,57
Total Passifs: I + II + III + IV	122 070 435,98	108 010 434,28

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	759 456,90	742 616,47
Produits sur obligations	2 624 847,16	2 913 396,90
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	193 305,14	166 612,03
Sous-total Produits sur opérations financières	3 577 609,20	3 822 625,40
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-46 038,52	-21 619,04
Sous-total charges sur opérations financières	-46 038,52	-21 619,04
Total Revenus financiers nets (A)	3 531 570,68	3 801 006,36
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-940 988,76	-886 141,00
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-940 988,76	-886 141,00
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	2 590 581,92	2 914 865,36
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 190,46	-52 739,38
Sous-total revenus nets I = C + D	2 591 772,38	2 862 125,98

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	6 678 310,32	2 224 814,61
Frais de transactions externes et frais de cession	-182 119,59	-128 223,68
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	6 496 190,73	2 096 590,93
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	9 351,65	37 743,57
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	6 505 542,38	2 134 334,50
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	3 995 023,00	589 345,97
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-14 867,60	-7 041,47
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	3 980 155,40	582 304,50
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-1 330,98	21 415,37
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	3 978 824,42	603 719,87
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	13 076 139,18	5 600 180,35

ANNEXE

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that sweep across the bottom right portion of the page, creating a sense of movement and depth. The shapes are layered, with some appearing more prominent than others, and they all share a similar light blue color palette.

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher une performance supérieure à 4% l'an nette de frais de gestion sur l'horizon de placement recommandé.

L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance chiffrée de 4% annuel, indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds commun de placement.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	120 524 073,08	107 097 148,66	110 135 311,49	104 026 881,36	137 701 553,78

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
PART AC					
FR0011993237					
Nombre de parts ou actions	12 927,0121	8 487,9416	8 777,9416	8 777,9416	8 777,9416
Valeur liquidative unitaire	139,60	126,32	120,54	102,73	114,95
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	8,61	5,05	3,98	6,07	7,70

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
PART CC					
FR0011539550					
Nombre de parts ou actions	142 225,4786	143 737,2886	197 844,0586	242 513,9266	289 569,0966
Valeur liquidative unitaire	154,70	138,85	132,51	112,93	126,36
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	10,71	5,55	4,38	6,67	9,43

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
PART FC					
FR0007038674					
Nombre de parts ou actions	35 855,00	35 855,00	36 584	36 584	36 584
Valeur liquidative unitaire	2 339,60	2 080,32	1 966,62	1 660,36	1 840,59
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	182,19	102,00	81,77	113,34	153,25

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31/12/2025

31/12/2024

29/12/2023

30/12/2022

31/12/2021

PART IC**FR0013455334**

Nombre de parts ou actions	87 600,00	87 600,00	87 600	141 733,69	277 729,12
Valeur liquidative unitaire	146,46	131,00	124.57	105.79	117.97
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	10,61	5,67	4.51	6.61	9.18

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation :

DÔM Finance se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des OPCVM/FIA.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

Valeurs mobilières négociables sur un marché réglementé :

1- Les actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) sont valorisées sur la base des cours de bourse à la clôture en J.

2- Obligations, titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

La société de gestion valorise les obligations et assimilés françaises et étrangères autant que possible sur la base de cours fin de journée, contribués correspondant au « mid BGN » de Bloomberg.

Dans le cas où cette valorisation ne serait pas disponible ou non représentative d'une valeur de marché, elle valorise sur la base du cours fin de journée d'un contributeur alternatif ou d'une bourse cotée, si ce cours est représentatif d'une valeur de marché.

A défaut, les titres sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Le cours ainsi retenu fait l'objet d'un justificatif annexé à chaque valorisation.

Les titres de créances négociables à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, la surcote / décote est amortie linéairement sur le nombre de jours restants jusqu'à l'échéance. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts ainsi que la surcote / décote sont linéarisés.

Titres d'OPCVM/FIA en portefeuille :

Les Opvcvm/FIA sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers à terme :

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à la valeur probable de négociation selon les modèles reconnus de marché.

Opérations d'échange (swaps) :

Les swaps de taux à plus de trois mois sont valorisés à leur valeur de marché sur la base de courbe de taux selon la méthode d'interpolation du taux à maturité. Lorsque la durée de vie devient inférieure à trois mois, les swaps de taux sont valorisés jusqu'à l'échéance sur la base du dernier taux connu. S'ils sont acquis moins de trois mois avant l'échéance, les intérêts sont linéarisés.

Les opérations à terme sur devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- Les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur un marché réglementé sont valorisés au cours de compensation du jour.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés et de la créance correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Emprunts d'espèces :

- Les emprunts d'espèces sont évalués selon les conditions contractuelles.

Devises :

Les cours en devises étrangères sont convertis en euro selon le cours des devises respectives au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du RCCI de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Modalités pratiques :

La valorisation est effectuée à partir des données recueillies par le valorisateur à l'aide de ses différentes sources de données en application des règles précédentes.

Méthode de comptabilisation :

Comptabilisation des revenus :

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon couru pour les coupons, et le jour du détachement du dividende pour les dividendes.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille :

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

Swing Pricing :

La société de gestion a mis en place, à compter de la valeur liquidative en date du 8 janvier 2024, une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs sortants lors de mouvements de rachats massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Capitalisation (Parts A, C ,F et I) :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

	Capitalisation totale	Capitalisation partielle	Distribution totale	Distribution partielle
Revenu net	X			
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	X			

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	107 097 148,66	110 135 311,49
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	1 009 183,11	1 763 934,24
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-649 186,74	-10 395 857,86
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 590 581,92	2 914 865,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 496 190,73	2 096 590,93
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	3 980 155,40	582 304,50
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	120 524 073,08	107 097 148,66

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART AC

FR0011993237	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	7 728	1 009 183,11
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-3 288,9295	-433 519,10
Solde net des souscriptions/rachats	4 439,0705	575 664,01
PART AC		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

PART CC

FR0011539550	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 511,81	-215 667,64
Solde net des souscriptions/rachats	-1 511,81	-215 667,64
PART CC		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

PART FC

FR0007038674	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	-	-
PART FC		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

PART IC

FR0013455334	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	-	-
PART IC		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0011993237	PART AC	Capitalisable	EUR	1 804 698,21	12 927,0121	139,60
FR0011539550	PART CC	Capitalisable	EUR	22 002 711,34	142 225,4786	154,70
FR0007038674	PART FC	Capitalisable	EUR	83 886 445,37	35 855	2 339,60
FR0013455334	PART IC	Capitalisable	EUR	12 830 218,16	87 600	146,46

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Allemagne+/-	Suisse+/-	Pays-Bas+/-	États-Unis+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	28 513,88	18 370,81	2 046,94	1 611,02	1 564,75	1 323,44
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	10 175,08	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	38 688,96	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
France	2 141,16	-	1 122,05	1 019,11	1 314,82	826,34
Pays-Bas	1 093,52	-	-	1 093,52	1 093,52	-
Luxembourg	21,65	-	-	21,65	21,65	-
Espagne	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	3 256,33	-	1 122,05	2 134,28	2 429,99	826,34

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	76 887,37	64 869,76	12 017,61	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	823,33	-	-	-	823,33
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1 289,42	-	-	-	-1 289,42
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	9 393,25	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	74 263,01	12 017,61	-	-466,09

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	509,18	2 258,80	16 905,60	31 471,54	25 742,25
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	823,33	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1 289,42	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	7 190,85	2 202,40
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	-466,09	-	509,18	2 258,80	16 905,60	38 662,39	27 944,65

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	USD+/-	CHF+/-	GBP+/-	DKK+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 323,44	1 611,01	964,64	217,73	-
Obligations et valeurs assimilées	4 060,20	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	83,02	-	0,63	-	-
Comptes financiers	821,56	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-755,16	-534,26	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-3 761,34	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	2 526,88	855,85	431,01	217,73	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	2 112,63	-	1 143,70
Obligations et valeurs assimilées	48 205,73	15 104,89	13 576,75
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	50 318,36	15 104,89	14 720,45

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	10 467,75
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	7 782,18
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	856 065,10
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	874 315,03
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-99 625,09
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	-99 625,09
Total des créances et dettes	774 689,94

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion externes à la société de gestion :

Ces frais (commissaire aux comptes, dépositaire, valorisateur comptable, etc...) sont pris en charge par la société de gestion et ne sont pas prélevés dans le fonds.

Aux frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème Part A	Taux barème Part C
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	1,50 % TTC maximum	1,50 % TTC maximum
Frais indirects maximum	Actif net	Néant	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction Prêt emprunt de titres	Néant Néant	Néant Néant
Commission de surperformance*	Actif net	15% au-dessus de 4%	Néant

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème Part F	Taux barème Part I
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, avocats, distribution)	Actif net	1 % TTC maximum	1,15 % TTC maximum
Frais indirects maximum	Actif net	Néant	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction Prêt emprunt de titres	Néant Néant	Néant Néant
Commission de surperformance*	Actif net	Néant	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

Commission de surperformance (part A uniquement) :

Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative (et depuis le début de chaque exercice) selon les modalités suivantes : 15% au-dessus de 4% l'an nette de frais de gestion.

Il est précisé que ce seuil de 4% correspond à l'objectif de rendement annuel du fonds, compte tenu des risques autorisés lors de la constitution du portefeuille. Il s'agit bien d'un objectif de rendement et non d'une promesse de rendement.

- En cas de réalisation par le fonds d'une performance supérieure à 4% l'an nette de frais de gestion et positive sur la période observée, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance au

taux de 15 % TTC

- Les frais de gestion variables ne seront perçus que si la valeur liquidative a progressé plus que 4% annuel au cours de la période observée, et si elle est positive.
- La provision de surperformance est provisionnée lors du calcul de chaque valeur liquidative. Dans le cas d'une sous-performance, il sera procédé à des reprises de provision à hauteur maximum du compte de provisions antérieurement constituées. La commission de surperformance est payée annuellement à la société de gestion sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice et, donc, la provision est remise à zéro tous les ans.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de de gestion.

- La période de référence est l'exercice de la part A.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à celle de son actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à 5 ans.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

PART AC

FR0011993237	31/12/2025
Frais fixes	23 551,75
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	12 860,67
Frais variables en % actuel	0,82
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART CC

FR0011539550	31/12/2025
Frais fixes	316 154,12
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART FC

FR0007038674	31/12/2025
Frais fixes	447 467,88
Frais fixes en % actuel	0,56
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART IC

FR0013455334	31/12/2025
Frais fixes	140 954,34
Frais fixes en % actuel	1,15
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0011451905	DOM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT FCP	5 213 558,68
	FR0010135327	DOM CAPI FCP	1 575 690,60
	FR0010609602	DOM ORCHIDEE I LONG SHORT FCP	631 884,00
	FR0010854588	DOM PATRIMOINE I	121 042,10
	FR0010257527	DOM SELECTION ACTION MIDCAP FCP	1 470 200,00
Total			9 012 375,38

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	2 591 772,38	2 862 125,98
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 591 772,38	2 862 125,98
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 591 772,38	2 862 125,98

PART AC

FR0011993237	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	13 215,74	21 484,43
Total	13 215,74	21 484,43
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART CC

FR0011539550	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	331 898,02	399 945,29
Total	331 898,02	399 945,29
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART FC

FR0007038674	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 010 560,95	2 171 832,13
Total	2 010 560,95	2 171 832,13
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART IC

FR0013455334	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	236 097,67	268 864,13
Total	236 097,67	268 864,13
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 505 542,38	2 134 334,50
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	6 505 542,38	2 134 334,50
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 505 542,38	2 134 334,50

PART AC

FR0011993237	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	98 126,31	21 404,28
Total	98 126,31	21 404,28
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART CC

FR0011539550	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 191 686,51	398 443,18
Total	1 191 686,51	398 443,18
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART FC

FR0007038674	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	4 522 049,98	1 485 592,09
Total	4 522 049,98	1 485 592,09
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART IC

FR0013455334	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	693 679,58	228 894,95
Total	693 679,58	228 894,95
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			28 513 875,58	23,66
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			28 513 875,58	23,66
act de ser d interm pour les act immobilieres			990 000,00	0,82
ICADE REIT	EUR	45 000	990 000,00	0,82
Act de telecom filaires. sans fil et satellitaires			1 846 000,00	1,53
ORANGE	EUR	130 000	1 846 000,00	1,53
act d ingenierie et de cons technique connexe			36 225,00	0,03
ALTEN	EUR	500	36 225,00	0,03
Activites d agence de publicite			1 651 673,82	1,37
OMNICOM GROUP INC	USD	15 000	1 031 333,82	0,86
PUBLICIS GROUPE	EUR	7 000	620 340,00	0,51
Activites de restaurant			524 400,00	0,44
SODEXO	EUR	12 000	524 400,00	0,44
Activites des agents et courtiers d assurances			242 500,00	0,20
SAIPEM SPA	EUR	100 000	242 500,00	0,20
Activites de service de restauration mobile			411 300,00	0,34
ELIOR GROUP SCA	EUR	150 000	411 300,00	0,34
Activites recreatives et de loisirs n.c.a.			1 617 970,00	1,34
LA FRANCAISE DES JEUX UNITED	EUR	68 500	1 617 970,00	1,34
Autre commerce de detail non specialise			853 800,00	0,71
CARREFOUR SA	EUR	60 000	853 800,00	0,71
Autre intermeditation monetaire			1 313 080,00	1,09
BNP PARIBAS	EUR	12 000	969 480,00	0,80
SOCIETE GENERALE SA	EUR	5 000	343 600,00	0,29
Autres activites de service informatique			549 000,00	0,46
TIETOEVRV CORPORATION	EUR	30 000	549 000,00	0,46
Autres activités manufacturières n.c.a.			740 000,00	0,61
CIRSA ENTERPRISES SLU	EUR	50 000	740 000,00	0,61
Autres activites pour la sante humaine n.c.a.			344 134,95	0,29
EMEIS	EUR	24 015	344 134,95	0,29
Collecte des déchets non dangereux			259 982,80	0,22
SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	3 542	259 982,80	0,22
Comm détail art. médicaux&orthopédique en mag spé			121 200,00	0,10
DOUGLAS AG	EUR	10 000	121 200,00	0,10

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Comm détail Prod. pharmaceutiques en mag spé			22 500,00	0,02
EQUASENS	EUR	500	22 500,00	0,02
Constr locomotive & autre mat. ferroviaire roulant			2 279 839,57	1,89
ALSTOM	EUR	90 000	2 265 300,00	1,88
WABTEC	USD	80	14 539,57	0,01
Construction aeronautique et spatiale civile			1 945 264,08	1,61
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	4 000	793 600,00	0,66
MTU AERO ENGINES HLDG AG	EUR	2 500	888 250,00	0,73
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GBP	20 000	263 414,08	0,22
Construction aeronautique et spatiale militaire			689 400,00	0,57
THALES SA	EUR	3 000	689 400,00	0,57
Construction d'autres ouvrages génie civil n.c.a.			367 200,00	0,30
EIFFAGE	EUR	3 000	367 200,00	0,30
Construction navires et structures flottantes			313 187,88	0,26
BABCOCK INTERNATIONAL GROUP PLC	GBP	22 000	313 187,88	0,26
Construction véhicules automobiles			47 094,00	0,04
STELLANTIS NV	EUR	5 010	47 094,00	0,04
Exploitation laiteries et Fabr. fromage			434 443,85	0,36
EMMI SA	CHF	550	434 443,85	0,36
Fabr. carrosseries et remorques			1 819,56	-
ASTON MARTIN LAGONDA GLOBAL HOLDINGS	GBP	2 500	1 819,56	-
Fabr. d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.			90 200,00	0,07
DUERR	EUR	4 000	90 200,00	0,07
Fabr. d'autres textiles techniques et industriels			204 300,00	0,17
FORVIA	EUR	15 000	204 300,00	0,17
Fabr. et rechapage pneumatiques			696 490,00	0,58
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	15 000	424 650,00	0,35
CONTINENTAL AG	EUR	4 000	271 840,00	0,23
Fabr. matériel levage et manutention			181 680,00	0,15
KONE B	EUR	3 000	181 680,00	0,15
Fabr. parfums et Prod. pour la toilette			394 064,58	0,33
INTER PARFUMS	EUR	1 089	27 464,58	0,02
L'OREAL PRIME 2013	EUR	1 000	366 600,00	0,31
Fabrication bière			1 381 420,00	1,15
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	15 000	823 500,00	0,69
HEINEKEN NV	EUR	8 000	557 920,00	0,46
Fabrication d'appareils d'éclairage électrique			290 875,00	0,24
VALEO SA	EUR	25 000	290 875,00	0,24
Fabrication d'autres matériels électriques			190 875,00	0,16
LEGRAND	EUR	1 500	190 875,00	0,16

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fabrication d'équipements communication			23 147,86	0,02
APPLE INC	USD	100	23 147,86	0,02
Fabrication de vêtements de dessus			387 000,00	0,32
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	600	387 000,00	0,32
Fabrication préparations pharmaceutiques			4 474 892,00	3,71
BAYER AG	EUR	5 000	185 050,00	0,15
MERCK KGAA	EUR	4 000	490 400,00	0,41
NOVARTIS AG-NOM	CHF	4 000	471 144,55	0,39
NOVO NORDISK AS	DKK	5 000	217 733,30	0,18
PFIZER INC	USD	12 000	254 416,96	0,21
ROCHE HOLDING LTD	CHF	2 000	705 427,19	0,59
SANOFI	EUR	26 000	2 150 720,00	1,78
Fabr instrmt & appareil mesure, essai & navigation			140 591,00	0,12
FIGEAC AERO SA	EUR	12 781	140 591,00	0,12
Fabr moteurs, génératrices & transfo. électriques			1 057 050,00	0,88
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	4 500	1 057 050,00	0,88
loc et expl de biens immobiliers propres ou loués			185 520,00	0,15
UNIBAIL RODAMCO SE REITS	EUR	2 000	185 520,00	0,15
Production boissons alcooliques distillées			868 822,12	0,72
DAVIDE CAMPARI MILANO NV	EUR	30 000	166 140,00	0,14
DIAGEO	GBP	14 380	264 082,12	0,22
PERNOD RICARD	EUR	6 000	438 600,00	0,36
Programmation télévision et télédiffusion			122 132,51	0,10
CANAL+	GBP	40 000	122 132,51	0,10
Services auxiliaires des transports aériens			222 800,00	0,19
ADP	EUR	2 000	222 800,00	0,19
Obligations			80 143 701,54	66,49
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			3 256 332,36	2,70
act de fds d invest sur march mone ou non mone			21 647,50	0,02
FF GROUP FINANCE LX 1.75% CONV DEAFULTED 03/07/2019	EUR	700 000	21 647,50	0,02
Autre distribution de credit			-	-
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU PIK DEFAULTED 1.5% CV 31/12/2049	EUR	328 720	-	-
ABENGOA ABENEWCO 2 SAU PIK DEFAULTED 1.5% CV 31/12/2049	EUR	328 720	-	-
Autre intermeditation monetaire			1 093 520,40	0,91
EURONEXT NV 1.5% CV 30/05/2032	EUR	1 100 000	1 093 520,40	0,91
Édition d'autres logiciels			295 709,55	0,24
UBISOFT ENTERTAINMENT SA CV 2.375% 15/11/2028	EUR	300 000	295 709,55	0,24

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fabr instrmt & appareil mesure, essai & navigation			826 343,75	0,69
FIGEAC AERO CV 1.125% DIRTY 18/10/2028	EUR	19 375	826 343,75	0,69
Fabr moteurs, génératrices & transfo. électriques			1 019 111,16	0,84
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.25% CV 23/9/2033	EUR	1 000 000	1 019 111,16	0,84
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			76 887 369,18	63,79
act de cons pour les affaires et autre cons de ges			1 514 931,58	1,26
EDENRED SE 3.25% 27/08/2030	EUR	1 500 000	1 514 931,58	1,26
act de fds d invest sur march mone ou non mone			820 847,49	0,68
CAISSE NAT REASURANCE 4.375% 26/05/2035	EUR	700 000	725 934,52	0,60
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 0.75% 07/07/2028	EUR	100 000	94 912,97	0,08
act de ser d interm pour les act immobilieres			505 784,45	0,42
IMMOBILIARE GRANDE DIST 4.45% 04/11/2030	EUR	500 000	505 784,45	0,42
Act de telecom filaires. sans fil et satellitaires			4 771 962,38	3,96
DEUTSCHE TELEKOM AG 3.625% 03/02/2045	EUR	3 200 000	3 052 255,56	2,53
ORANGE TF/TV PERP	EUR	197 000	202 738,74	0,17
ORANNGE SA PERP 31/12/2099	EUR	1 500 000	1 516 968,08	1,26
Activites d administration publique generale			14 265 481,43	11,84
AIR BALTIC CORPORATION 14.5% 14/08/2029	EUR	500 000	503 174,57	0,42
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1% 15/05/2038	EUR	6 000 000	4 762 370,14	3,95
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.6% 15/08/2033	EUR	5 000 000	5 016 231,51	4,16
GERMANY 2.6% 15/08/2034	EUR	4 000 000	3 983 705,21	3,31
Activites d agence de publicite			506 687,40	0,42
PUBLICIS GROUPE SA 2.875% 12/06/2029	EUR	500 000	506 687,40	0,42
Activites de gestion de fonds			1 982 116,44	1,64
BPCE ASSURANCES SA 4.125% 22/10/2035	EUR	200 000	201 661,21	0,17
HLD EUROPE 4.125% 02/04/2030	EUR	1 114 000	1 165 074,46	0,96
ITM ENTREPRISES SASU 5.75% 22/07/2029	EUR	400 000	436 963,29	0,36
MUTUELLE ASSURANCE VAR 21/06/2052	EUR	200 000	178 417,48	0,15
Activites des agents et courtiers d assurances			1 360 609,04	1,13
KLESIA PREVOYANCE 5.07% 03/07/2035	EUR	500 000	513 998,08	0,43
MUTUELLE ASSUR TRAV 4.625% 23/02/2036	EUR	800 000	846 610,96	0,70
Activites de service de restauration mobile			509 184,17	0,42
ELIOR PARTICIPAT 3.75% 15/07/2026	EUR	500 000	509 184,17	0,42
Activites de societe holding			920 495,71	0,76
TDF INFRASTRUCTURE SAS 4.125% 23/10/2031	EUR	900 000	920 495,71	0,76
Activites recreatives et de loisirs n.c.a.			2 025 187,63	1,68
LA FRANCAISE DES JEUX SA 3.375% 21/11/2033	EUR	1 000 000	985 760,96	0,82
LOTTOMATICA GROUP SPA 4.875% 31/01/2031	EUR	1 000 000	1 039 426,67	0,86
Administration de marches financiers			1 564 861,85	1,30
DEUTSCHE BOERSE AG 3.75% 28/09/2029	EUR	1 500 000	1 564 861,85	1,30

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Assurances non-vie			1 140 260,91	0,95
ALLIANZ SE VAR 25/07/2055	EUR	300 000	314 063,75	0,26
AXA SA VAR 06/07/2047	EUR	808 000	826 197,16	0,69
Assurance vie			4 594 649,36	3,81
APICIL PREVOYANCE 5.375% 03/10/2034	EUR	200 000	219 108,49	0,18
HANNOVER RE VAR 08/10/2040	EUR	1 000 000	932 887,12	0,77
HANNOVER RE VAR 26/08/2043	EUR	200 000	228 513,32	0,19
MALAKOFF HUMANIS PREV 4.5% 20/06/2035	EUR	800 000	839 643,40	0,70
SCOR SE VAR 10/09/2055	EUR	800 000	829 636,14	0,69
SCOR SE VAR 27/05/2048	EUR	1 500 000	1 544 860,89	1,28
aut act aux de ser fin. hors ass et fds de pension			110 177,51	0,09
CRELAN SA VAR 30/04/2035	EUR	100 000	110 177,51	0,09
Aut act des sers fin. hors ass et fonds de pension			8 780 261,02	7,29
ASK CHEMCALS DE HOLD 10% 15/11/2029	EUR	1 000 000	1 011 752,22	0,84
AZELIS FINANCE NV 4.75% 25/09/2029	EUR	800 000	832 571,18	0,69
JOHN DEERE CAPITAL CORP 3.45% 16/07/2032	EUR	1 100 000	1 131 462,26	0,94
PFIZER NETHERLANDS INTL 3.25% 19/05/2032	EUR	900 000	919 240,64	0,76
QUATRIM 4.95% PIK 15/01/2027	EUR	459 148	129 344,26	0,11
RWE AG 3.8% 05/04/2033	USD	5 000 000	4 060 198,39	3,37
TOTALENERGIES CAP INTL 3.499% 03/03/2037	EUR	700 000	695 692,07	0,58
Autre distribution de credit			2 357 034,41	1,96
DEUTSCHE BAHN FIN GMBH 4% 23/11/2043	EUR	1 350 000	1 372 156,64	1,14
ZF EUROPE FINANCE BV 7% 12/06/2030	EUR	900 000	984 877,77	0,82
Autre intermeditation monetaire			1 352 118,34	1,12
EURONEXT NV 2.625% 26/11/2028	EUR	571 000	570 923,89	0,47
STICHTING AK RABOBANK VAR PERP	EUR	691 700	781 194,45	0,65
Autres activites de service informatique			1 655 309,76	1,37
IBM CORP 3.45% 10/02/2037	EUR	1 667 000	1 655 309,76	1,37
Autres activites immobilieres pour compte de tiers			409 956,66	0,34
MERCIALYS SA 4% 04/06/2032	EUR	400 000	409 956,66	0,34
Autres activités manufacturières n.c.a.			1 215 401,77	1,01
LHMC 9.375% PIK 2030	EUR	1 152 421	1 215 401,77	1,01
Autre transport ferroviaire de voyageurs			616 970,05	0,51
TRANSDEV GROUP SA 3.845% 21/05/2032	EUR	600 000	616 970,05	0,51
Captage, traitement et distribution d'eau			2 118 178,29	1,76
VEOLIA ENVIRONMENT SA PERP 31/12/2099	EUR	2 100 000	2 118 178,29	1,76
Collecte des déchets non dangereux			711 135,04	0,59
SECHE ENVIRONNEMENT SACA 4.5% 25/03/2030	EUR	686 000	711 135,04	0,59
Comm détail en magasin non spé. dans l'alimentaire			327 656,05	0,27
ELO SACA 6% 22/03/2029	EUR	300 000	327 656,05	0,27

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Construction aeronautique et spatiale militaire			1 065 488,63	0,88
THALES SA 4.25% 18/10/2031	EUR	1 000 000	1 065 488,63	0,88
Construction véhicules automobiles			1 553 683,97	1,29
RENAULT SA 3.875% 30/09/2030	EUR	500 000	508 903,97	0,42
TPA RENAULT 1983	EUR	3 000	1 044 780,00	0,87
Credit-bail			30 494,68	0,03
RCI BANQUE SA 4.50% 06/04/2027	EUR	29 000	30 494,68	0,03
Distribution combustibles gazeux par conduites			102 072,44	0,08
FLUXYS SA 4% 28/11/2030	EUR	100 000	102 072,44	0,08
Édition d'autres logiciels			954 058,33	0,79
PROSUS NV 2.031% 03/08/2032	EUR	600 000	543 752,88	0,45
PROSUS NV 4.343% 15/07/2035	EUR	400 000	410 305,45	0,34
Électricité conventionnelle			474 874,18	0,39
LATVENERGO AS 3.612% 13/11/2030	EUR	476 000	474 874,18	0,39
Extraction autres miner mét n.fer			399 288,60	0,33
IMERYS 4% 21/11/2032	EUR	400 000	399 288,60	0,33
Extraction pétrole brut			1 788 538,77	1,48
TOTAL SA VAR PERP	EUR	1 267 000	1 279 871,99	1,06
WINTERSHALL DEA FINANCE 3.83% 03/10/2029	EUR	500 000	508 666,78	0,42
Fabr. d'autres équipements automobiles			504 513,77	0,42
SCHAEFFLER AG 4.5% 12/05/2032	EUR	500 000	504 513,77	0,42
Fabr. d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.			818 418,58	0,68
DOVER CORP 3.50% 12/11/2033	EUR	700 000	694 328,66	0,58
VERALTO CORP 4.15% 19/09/2031	EUR	118 000	124 089,92	0,10
Fabr. d'autres textiles techniques et industriels			1 360 285,69	1,13
FORVIA SE 5.375% 15/03/2031	EUR	1 300 000	1 360 285,69	1,13
Fabr. parfums et Prod. pour la toilette			1 500 714,04	1,25
L'OREAL SA 2.875% 06/11/2031	EUR	1 500 000	1 500 714,04	1,25
Fabrication composants électroniques			937 170,96	0,78
ASML HOLDING NV 0.625% 07/05/2029	EUR	1 000 000	937 170,96	0,78
Fabrication d'appareils d'éclairage électrique			639 050,71	0,53
VALEO SE 5.125% 20/05/2031	EUR	600 000	639 050,71	0,53
Fabrication d'équipements communication			23 676,30	0,02
TSA TF/TV DIRTY PERP	EUR	4 995 000	23 676,30	0,02
Fabrication de vêtements de dessus			2 360 766,67	1,96
LVMH MOET HENNESSY VUIT 3.25% 07/09/2029	EUR	600 000	618 020,96	0,51
LVMH MOET HENNESSY VUITT 3.5% 05/10/2034	EUR	1 000 000	1 021 411,92	0,85
LVMH MOET HENNESSY VUITT 3.50% 07/09/2033	EUR	700 000	721 333,79	0,60
Fabrication préparations pharmaceutiques			2 120 081,20	1,76
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028	EUR	400 000	399 876,44	0,33
JOHNSON AND JOHNSON 3.35% 26/02/2037	EUR	500 000	503 058,70	0,42

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
JOHNSON AND JOHNSON 3.7% 26/02/2055	EUR	1 000 000	923 688,77	0,77
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	EUR	300 000	293 457,29	0,24
Fabr machines pour l'Extr ou la Constr			483 214,12	0,40
VIRIDIEN 8.5% 15/10/2030	EUR	500 000	483 214,12	0,40
Fabr plaque, feuille,tube&profilés mat. Plastiques			404 888,33	0,34
CROWN EURO HOLDING SACA 3.75% 30/09/2031	EUR	400 000	404 888,33	0,34
Métallurgie des autres métaux non ferreux			739 785,22	0,61
ERAMET SA 7% 22/05/2028	EUR	700 000	739 785,22	0,61
Production d'électricité			885 431,47	0,73
TENNET HOLDING BV 2.125% 17/11/2029	EUR	900 000	885 431,47	0,73
Transports aériens passagers			1 215 497,84	1,01
AIR FRANCE-KLM 3.75% 04/09/2030	EUR	1 100 000	1 106 376,68	0,92
DEUTSCHE LUFTHANSA AG VAR 15/01/2055	EUR	100 000	109 121,16	0,09
Transports maritimes et côtiers passagers			388 115,94	0,32
CARNIVAL PLC 4.125% 15/07/2031	EUR	375 000	388 115,94	0,32
Parts d'OPC et fonds d'investissements			11 557 895,38	9,59
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			11 557 895,38	9,59
ATHYMIS INDUSTRIE 4.0 FCP	EUR	1 000	213 630,00	0,18
DOM ALPHA OBLIGATIONS CREDIT FCP	EUR	4	5 213 558,68	4,33
DOM CAPI FCP	EUR	11 580	1 575 690,60	1,31
DOM ORCHIDEE I LONG SHORT FCP	EUR	4 400	631 884,00	0,52
DOM PATRIMOINE I	EUR	1	121 042,10	0,10
DOM SELECTION ACTION MIDCAP FCP	EUR	10 000	1 470 200,00	1,22
PLACEURO SICAV GOLD MINES SICAV	EUR	129 500	1 302 770,00	1,08
QUAERO CAPITAL FUNDS SICAV GLOBAL CONVERTIBLE BONDS	EUR	8 000	1 029 120,00	0,85
Total			120 215 472,50	99,74

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
DJ STOXX 60 0326	125	-	7 500,00	3 306 250,00
EURO STOXX 0326	20	16 500,00	-	1 158 282,00
STOXX 600 H 0326	100	121 250,00	-	5 710 550,00
Sous total		137 750,00	7 500,00	10 175 082,00
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		137 750,00	7 500,00	10 175 082,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO BUND 0326	80	-	80 000,00	10 205 600,00
EURO BUXL 0326	20	-	34 800,00	2 202 400,00

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
EURO-OAT FU 0326	-25	13 500,00	-	-3 014 750,00
Sous total		13 500,00	114 800,00	9 393 250,00
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		13 500,00	114 800,00	9 393 250,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO FX 0326	30	6 066,67	-	-3 761 335,09
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		6 066,67	-	-3 761 335,09

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	120 215 472,50
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	130 250,00
Total instruments financiers à terme - taux	-101 300,00
Total instruments financiers à terme - change	6 066,67
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 697 646,81
Autres passifs (-)	-1 424 062,90
Total = actif net	120 524 073,08

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: ESK Exclusif

Identifiant d'entité juridique: 969500U8G8IUQ505WK74

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui	☒ ☐ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 66,9% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou

social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au travers d'analyses et de notations de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extrafinancier du fonds est :

- de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement,
- de conserver une intensité carbone inférieure à son univers d'investissement,
- de couvrir 90% des émetteurs du portefeuille, hors liquidité et produits dérivés,
- d'exclure les émetteurs impliqués dans l'industrie du charbon, des armements controversés, de la production d'huile de palme et du pétrole et gaz non-conventionnels,

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Conserver minimum 15% d'investissements durables

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Sur les émetteurs – qu'ils soient privés ou publics – hors liquidité et produits dérivés, les performances ont été les suivantes :

- Fonds : Note ESG : 6,86/10
- Univers : Note ESG : 6,43/10
- Fonds : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 67
- Fonds : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 772
- Univers : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 138
- Univers : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 1082
- Investissements durables : 66,9%
- Taux de couverture : 90,94%
- Taux de couverture de l'univers : 100%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%
- Production d'huile de palme : 0,0%
- Pétrole et gaz non-conventionnels : 0,0%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sur la période précédente, la performance des indicateurs de durabilité était la suivante :

- Fonds : Note ESG : 7,37/10
- Univers : Note ESG : 6,3/10
- Fonds : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 33
- Fonds : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 786
- Univers : Intensité carbone scopes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 153
- Univers : Intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 1151
- Investissements durables : 66,6%
- Taux de couverture : 90,27%
- Taux de couverture de l'univers : 100%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%
- Production d'huile de palme : 0,0%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le produit financier prétendait avoir un objectif d'investissement durable de 15% au sens du règlement (UE) 2019/2088, il a démontré qu'il soutenait pour autant les émetteurs durables à hauteur de 66,9% du portefeuille.

Le règlement SFDR définit un « investissement durable » comme étant un investissement dans une activité économique qui contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance.



La définition d'investissement durable est très ouverte et de ce fait, ne fournit pas actuellement une liste exhaustive d'objectifs spécifiques, d'indicateurs clés de performance ou de mesures qui doivent être atteintes pour qu'un investissement soit considéré comme durable. Le règlement se limite à donner des exemples pour chaque catégorie d'objectifs. Cela offre une certaine souplesse lorsqu'il s'agit de tenir compte des différentes préférences en matière de durabilité. Toutefois, cette situation peut également créer une incertitude quant aux mesures et aux seuils précis qui permettraient d'identifier un investissement durable.

Notre définition d'une bonne gouvernance, de préjudice significatif et de contribution positive est la suivante :

Bonne gouvernance

Les notations ESG sont conçues pour mesurer la capacité des entreprises à gérer les risques et les opportunités ESG liés à leurs activités et à leurs opérations. Elles fournissent une vision holistique de la capacité des entreprises à gérer durablement les ressources, y compris le capital humain, à garantir l'intégrité opérationnelle sur la base de pratiques de gestion solides et à se conformer aux normes applicables, y compris les lois fiscales. Ainsi, une évaluation ESG minimale de BB est requise, ce qui équivaut selon notre méthodologie à une notation de 2,86 / 10. Cette notation indique généralement la capacité d'une entreprise à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG et à répondre aux attentes de base en matière de gouvernance d'entreprise.

Ne pas causer de préjudice significatif ou « Do Not Significant Harm » (DNSH)

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Contribution environnementale ou sociale positive

Plusieurs paramètres peuvent être considérés comme des critères de contribution positive, à condition que les critères de base décrits pour les pratiques de bonne gouvernance et les DNSH soient respectés.

Les trois questions suivantes ont été examinées pour déterminer si l'entreprise apporte une contribution positive :

- L'entreprise contribue-t-elle à des activités économiques positives sur le plan social ou environnemental ?
- L'entreprise contribue-t-elle à la transition climatique ?
- L'entreprise contribue-t-elle positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail ?

Si la réponse à l'une de ces questions est positive, et si elle est étayée par des mesures pertinentes, il est considéré que l'entreprise contribue positivement à la réalisation d'un objectif environnemental ou social.

Concernant la première question, nous avons considéré que les entreprises générant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de produits ou de services visant un ou plusieurs objectifs sociaux ou environnementaux avaient l'intention de répondre à ces besoins environnementaux ou sociétaux.

Concernant la deuxième question, nous regardons si le SBTi valide la stratégie de réduction d'émissions carbone de l'émetteur. L'initiative Science Based Targets (SBTi), un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Wildlife Fund for Nature et le World Resources Institute, est l'un des cadres les plus couramment utilisés pour évaluer le degré d'alignement aux l'Accords de Paris.

Concernant la troisième et dernière question, l'émetteur contribue positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail s'il y a plus de 40% d'administrateurs de sexe féminin et s'il n'a pas eu de cas de controverses graves et très graves au cours des trois dernières années par rapport à la discrimination et à la diversité de sa force de travail.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Pour élaborer une grille de référence pour ne pas causer de préjudice significatif, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac (>5% du revenu), les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Qu'est-ce qu'une incidence négative ? Il s'agit des incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité. Les principales incidences négatives en matière de durabilité reprennent la thématique environnementale, notamment celle du climat et la thématique sociale au travers des ressources humaines et des droits humains. Celles-ci ont été énumérées par la Commission Européenne dans le Règlement (UE) 2022/1288.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;

- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO₂/M \$ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*
Description détaillée :

Les critères relatifs aux DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable, au-delà de l'exigence selon laquelle un investissement ne peut pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux. Plusieurs réglementations européennes sur la finance durable, y compris la taxonomie européenne et la SFDR, font référence à l'adhésion à des normes mondiales – en particulier les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) – comme critères permettant d'éviter les dommages et de respecter des garanties sociales minimales.

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles notamment ceux de l'OCDE. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Ainsi, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;
- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité ;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO₂/M \$ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs privés					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence année 2024	Incidence année 2025	Objectif & Commentaire	
Climat et Environnement					
Émissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Emissions de GES de niveau 1 (t CO2 / €investis) Emissions de GES de niveau 2 (t CO2 / €investis) Emissions de GES de niveau 3 (t CO2 / €investis) Emissions totales de GES sur les trois niveaux d'émission	9 303 2 681 87 910 99 894	18 881 2 643 124 855 146 379	Nouvelle méthodologie de calcul alignée aux standards en prenant en compte les émissions financées de l'émetteur Pas d'objectifs fixé pour le moment
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (t CO2 / M €investis)	1 370	1 694	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES (scope 1,2,3) en t CO2 / M €CA	563	772	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6,56%	7,3%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	55,6%	58,6%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,20	Global : 0,21 Secteur A : NA Secteur B : 1,34 Secteur C : 0,14 Secteur D : 0,14 Secteur E : 2,06 Secteur F : 0,11 Secteur G : 0,05 Secteur H : 0,25 Secteur L : 0,06	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/d'établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	2,58%	16,0%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Eau	8. Rejet dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,00	2,54	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Déchets	9. Déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	5,82	5,52	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
	PAI additionnel : Déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	20,94	5,76	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Social, Ressources Humains, Respect des droits dont droits humains					
Les questions sociales et de personnel	10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00%	0,02%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	7,33%	9,90%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	10,56%	11,72%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	43,30%	40,75%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	14. Expositions aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00%	0,00%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	PAI Social additionnel : Taux d'accidents	Taux d'accident dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0,01%	1,77%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences année 2024	Incidence année 2025	Objectif & Commentaire	
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux					
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (t CO2 / M €PIB)	182,18	164,09	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0,0%	0,0%	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Additionnel	PAI additionnel : Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée de 0 à 100, 0 étant l'égalité parfaite.	32,98	31,59	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment



La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2,6% 15/08/2033	Souverains et agences	11,4%	Germany
DOM Alpha Obligation Credit	Fonds	4,3%	France
E,ON INTERNATIONAL FINANCE BV 3,8% 05/04/2033	Services	3,4%	Germany
DEUTSCHE TELEKOM AG 3,625% 03/02/2045	Communication	2,5%	Germany
Alstom SA	Industrie	1,9%	France



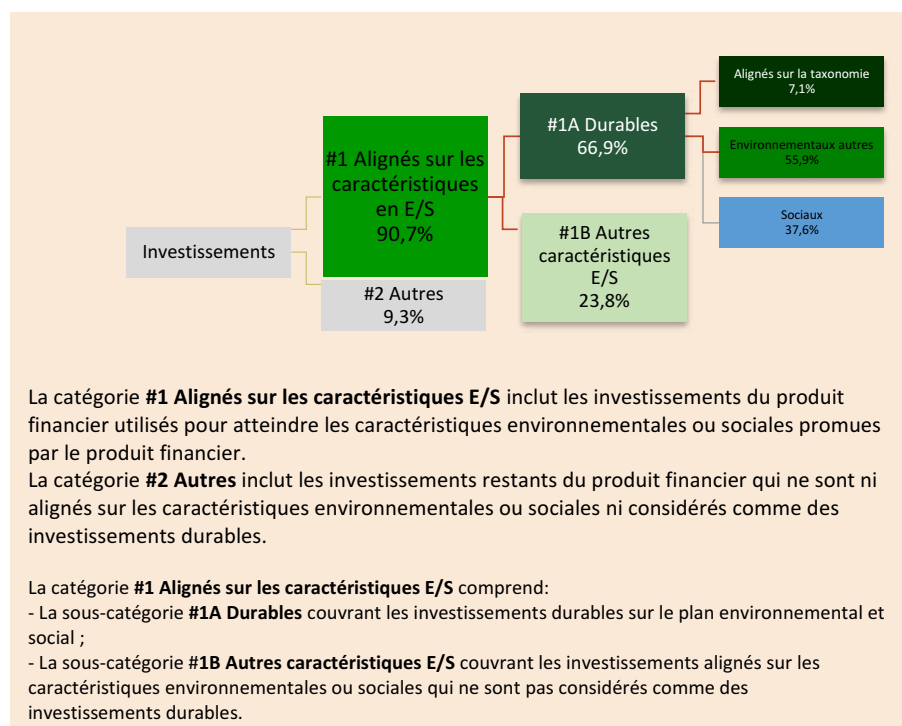
Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- *Quelle était l'allocation des actifs ?*



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

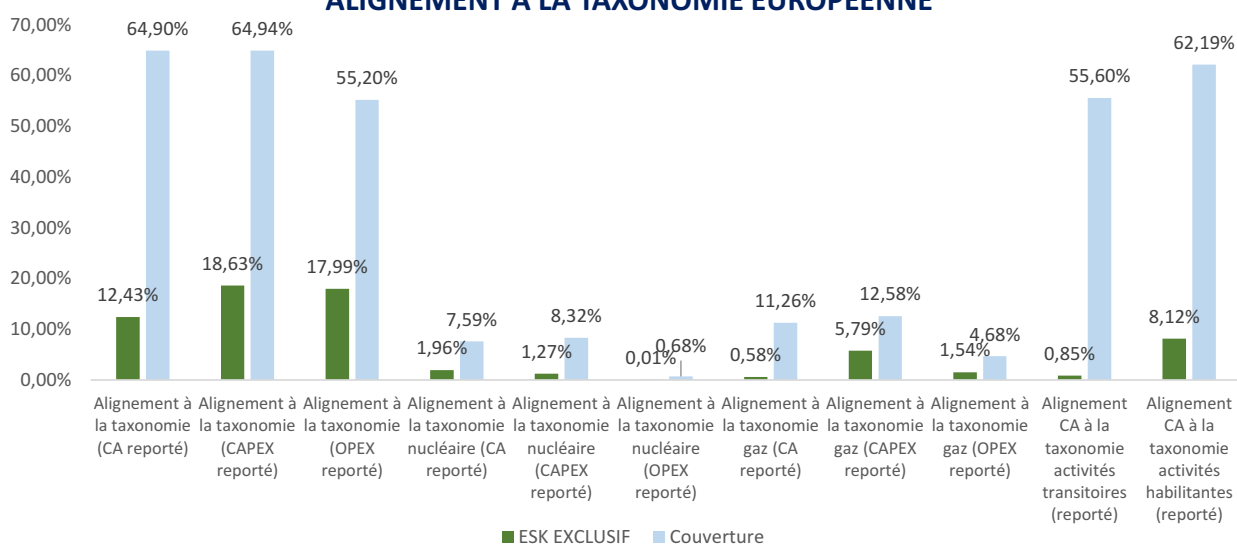
Secteurs	Poids (%)
Technologie	2,9%
Autres Financières	14,7%
Santé	6,3%
Energie	2,6%
Consommation discrétionnaire	9,8%
Industrie	13,2%
Banques	1,8%
Immobilier	2,7%
Assurances	6,9%
Souverains et agences	11,4%

Matériaux	2,8%
Communications	8,2%
Consommation de base	4,2%
Services	6,8%
Industrie automobile	5,3%
Non classé	0,0%
Liquidité	0,3%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPÉENNE



Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc être pris en compte aux regards des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☒ Oui

☒ Dans le gaz fossile

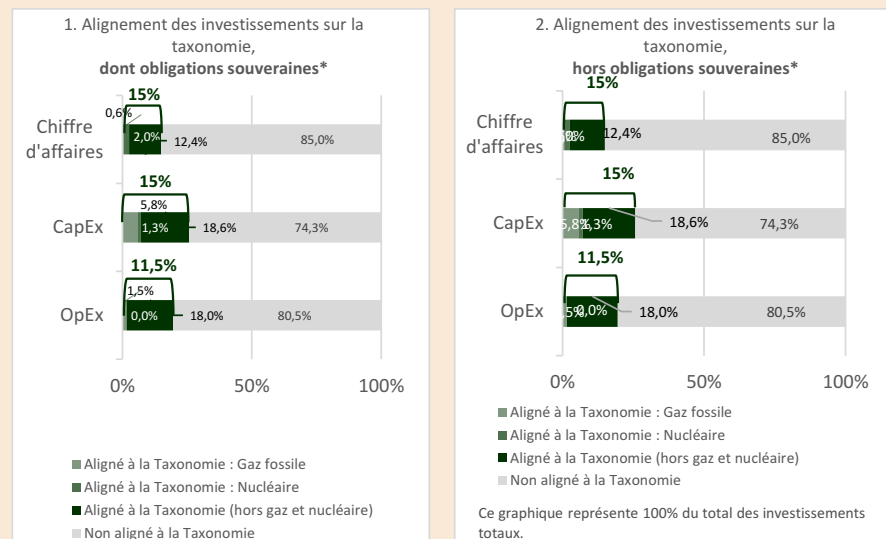
☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc être pris en compte aux regards des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le chiffres d'affaires aligné aux activités transitoires et habilitantes était respectivement de 0,85% et 8,12%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le chiffres d'affaires aligné à la taxonomie européenne au 31/12 est passé de 3,3% à 7,1%.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE était de 55,3% l'année passée contre 55,9% cette année (31/12/2025).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 32,3% l'année passée contre 37,6% cette année (31/12/2025).



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

La catégorie "Autres" regroupe les émetteurs n'ayant pas reçu de notation ESG, ainsi que les liquidités et les fonds non-transparisés ou la part non-couverte des fonds investis. Ainsi, aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'applique à eux.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus de prise en compte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusions, la gestion de controverses et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année qui ont concerné les portefeuilles de Dôm Finance. Il est disponible sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

A titre de comparaison de performances extra-financières, le Fonds est comparé à son univers d'investissement. Cependant, aucun indice spécifique n'a été afin de déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

NA

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

NA

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

NA

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

NA

